

2024-04-11-N17

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Nomenclature : 7.5.1.

CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **jeudi 11 avril 2024, à 19 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2024

Présents : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, L'HOUE Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

Absents excusés :

CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, PINELL Daniel, THAMI Halima, THOMAS Patrick,

Absents ayant donnés procuration :

BOUTELLIER Jean-Pierre à LUKASZEWSKI René,
PETIT Vivien à SENYARICH Olivier,
QUINTUS Cécile à VIDAL Sylvie,
TIGNON Magalie à CABRÉRA Christine,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL. REPARATION DE FUITES URGENTES

Le Maire,

Propose au Conseil Municipale de solliciter le Conseil Départemental pour une aide financière à hauteur de 50% pour des travaux réalisés pour la réparation de fuites sur le réseau d'eau potable de la commune du 27 avril 2023 au 30 janvier 2024 pour un montant qui s'élève à 46 735,50 € H.T. soit 56 082,60 € TTC,

Présente le plan de financement :

Conseil Départemental (50%).....	23 368,25 € H.T.
Autofinancement (50%).....	23 368,25 € H.T.
Montant total H.T. de l'opération.....	46 735,50 € H.T.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20240411-2024-04-11-N17-DE
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024

Propose de s'engager à rembourser au Conseil Départemental un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixées par le Conseil Départemental,

Informe que la durée totale de validée des subventions est fixée à quatre ans,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas en date du 22 février 2024,

Le Conseil Municipal,

OUÏ le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet portant sur l'opération susdite,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Conseil Départemental (50%).....	23 368,25 € H.T.
Autofinancement (50%).....	23 368,25 € H.T.
Montant total H.T. de l'opération.....	46 735,50 € H.T.

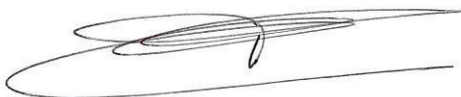
SOLLICITE, auprès du Conseil Département des Pyrénées Orientales, la subvention d'un montant 23 368,25 € H.T., correspondant à 50% de la dépense H.T.,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
CABRÉRA Christine



Le Maire,
Jacques GARSAU



Certifié exécutoire

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le **24 AVR. 2024**

Le Maire

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- * Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le **30.04.2024**

Notifié le

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20240411-2024-04-11-N17-DE
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024